

La Société Chimico-Agricole d'Irlande a adopté, à une de ses dernières réunions, les Résolutions suivantes: comme elles peuvent s'appliquer au Canada aussi bien qu'à l'Irlande, nous les transcrivons ici.

2. Croyant que la publication des rapports de la Société, et des différentes correspondances lues aux assemblées mensuelles, est propre à répandre des connaissances utiles, et à avancer les intérêts du pays, l'assemblée invite les propriétaires et les fermiers de la province à appuyer le conseil dans ce département de ses opérations pour l'année prochaine.

3. Reconnaissant les avantages à attendre de l'application de la science aux affaires du fermier, et pensant que, comme dans toutes les autres professions, il est nécessaire à ceux qui désirent maintenir leur position, de tirer parti de toute amélioration de nature à introduire l'économie ou une plus grande certitude dans leurs opérations, l'assemblée regarde les facilités que les lectures et autres transactions ayant rapport à cette Société, fournissent aux fermiers d'Ulster d'acquérir des connaissances dans leur art, comme étant de grande importance pour le progrès des améliorations agricoles dans ce pays."

A une partie de labour qu'il y a eu dernièrement dans le comté de Rutland, en Angleterre, il y avait 86 charrues, concourant dans trois classes. La première classe était pour les fils de fermiers qui ne faisaient pas d'affaires pour eux-mêmes, et les prix offerts étaient deux coupes d'argent, l'une de la valeur de £10, et l'autre de la valeur de £5. La deuxième classe était pour les laboureurs qui n'avaient jamais remporté de prix, à un concours de charrues, à moins que ce n'eût été comme garçons au-dessous de 18 ans. Le temps accordé pour labourer un demi-acre (plus d'un demi arpent carré) était de quatre heures. Nous mentionnons ces conditions pour faire voir qu'on ne permet pas à ceux qui ont déjà obtenu des prix de concourir de nouveau, à moins que ce ne soit dans une classe plus élevée. Les jeunes gens qui ont obtenu des prix lorsqu'ils étaient âgés de moins de 18 ans, peuvent concourir subéquemment dans la classe pour les hommes faits, mais lorsque ces derniers ont obtenu

des prix, ils ne peuvent plus concourir. Nous désirerions que cette règle fût établie en Canada, car nous ne doutons pas qu'il n'en résultât un concours plus nombreux à nos parties de labour. On répugne à se présenter pour concourir avec des gens qui ont déjà réussi à obtenir des prix, et nous demanderons si c'est un bon moyen d'avancer les améliorations en agriculture, que de permettre aux mêmes laboureurs de remporter continuellement les prix? Il est manifeste qu'un homme qui a réussi une fois à obtenir un prix, aura plus de chance d'en obtenir un second et un troisième, qu'un laboureur moins expérimenté et moins habile. Il en est de même à l'égard des fermes bien tenues et des animaux supérieurs. Il serait difficile de réussir, en concourant contre le possesseur d'une ferme ou d'animaux, pour laquelle, ou pour lesquels, il a déjà obtenu le prix d'excellence ou de supériorité.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention des lecteurs sur l'article intitulé "La Vache à Courtes Cornes," page 361, comme contenant des renseignements utiles pour les personnes qui désireraient avoir un troupeau de cette race d'aumailles. Les points qui constituent la perfection, dans cette race d'animaux, sont exposés assez clairement, et nous pouvons ajouter, assez correctement, pour aider beaucoup le cultivateur dans le choix d'animaux de cette race. Après avoir lu attentivement cet article, il sera aisé de voir si les animaux sont de pur sang, car ceux qui savent bien juger de cette variété de bestiaux n'ignorent pas que souvent on donne comme de race pure à courtes cornes des bêtes qui ne sont que de race bâtarde. Nous ne désapprouvons par un croisement entre cette race et d'autres, mais nous trouvons beaucoup à redire à la tentative de faire passer comme étant d'une race pure estimée, des animaux qui ne le sont pas réellement. C'est une vraie fraude, et un tort fait sciemment à ceux qui achètent des animaux de cette sorte.

Nous donnerons à nos lecteurs, avec le prochain numéro de Janvier, une Table des Matières contenues dans le "Journal d'Agriculture," pour cette année 1852.

MONTRÉAL:—Des Presses à vapeur de JOHN LOVELL,
Rue St. Nicolas.

M. BIBAUD, TRADUCTEUR.